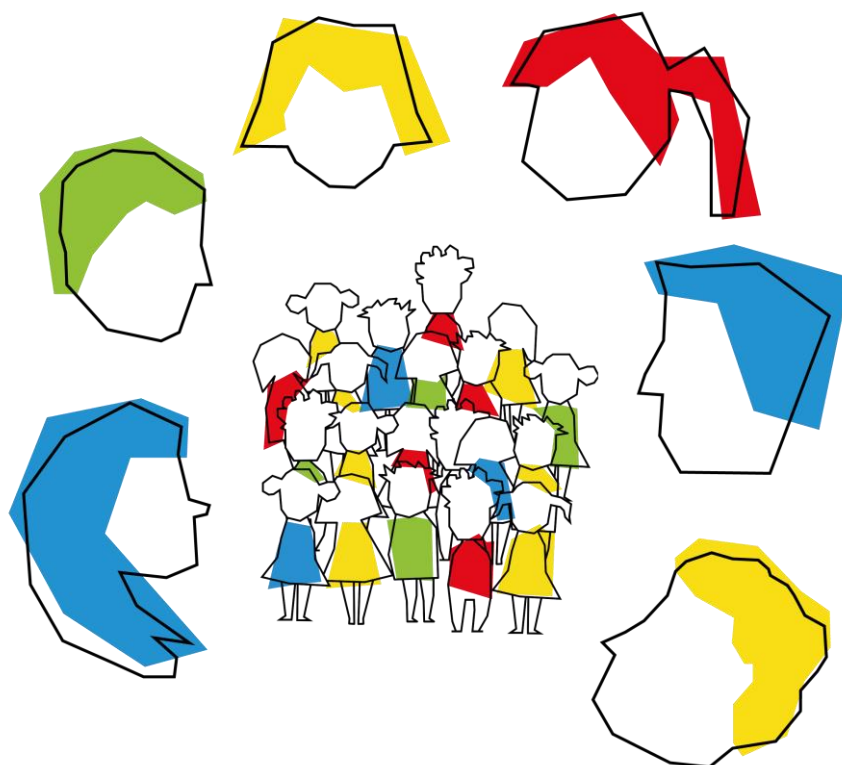


## Conseil National Technique

Quelle école inclusive pour le XXIème siècle ?

### DOSSIER DE PRÉSENTATION



Mardi 29 Janvier 2018

SNUipp-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

# Conseil National Technique

## Quelle école inclusive pour le XXIème siècle ?

### Programme

#### Matin

**9h30 : Introduction : quelle école inclusive pour le XXIème siècle ? Présentation des enjeux politiques et syndicaux.**

par un ou une secrétaire Général-e du SNUipp-FSU

**10h00 Intervention du secteur ASH : Présentation de la journée**

**10h30 Groupes de travail : 3 groupes de travail pour travailler sur les 3 axes :**

- Constat état des lieux, quels impacts de la loi 2013 ?
- Quelle définition de l'école inclusive, moyens, organisations, missions ?
- Quelle école inclusive pour les enseignants ?

**12h30 Pause déjeuner**

#### Après-midi

**14h00 Table ronde et débat:**

### Quelle école inclusive pour le 21è siècle ?

- Synthèse du travail des groupes
- Débats avec les Grands témoins : Alexandre PLOYÉ (*formateur d'enseignants spécialisés, Responsable du secteur ASH de l'ESPE de Créteil*) et Paul DEVIN (*Syndicaliste FSU, inspecteur de l'Education nationale, secrétaire général du SNPI-FSU*)

**16h00 Fin des travaux : Conclusion des travaux de la journée par un-e SG**

# Sommaire

## Table des matières

<i>Présentation du CNT / Quelle école inclusive du XXI<sup>e</sup> siècle ?</i> .....	4
<i>Note de synthèse secteur ASH sur le rapport IGEN sur l'inclusion en Italie (février 2018)</i> .....	5
<i>Notes de synthèse du secteur ASH d'une étude de cas « des écoles inspirantes qui s'adaptent à la diversité des élèves » - Québec - Décembre 2017</i> .....	6
<i>Evaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap</i> .....	7
<i>Rapport IGAS-IGEN-IGAENR juin 2018</i> .....	7
<i>Quelques exemples de chercheurs qui travaillent sur les questions d'inclusion</i> .8	
<i>Stanislas MOREL</i> .....	8
<i>Alexandre PLOYÉ</i> .....	8
<i>Présentation de Paul DEVIN</i> .....	10
<i>Lancement de la concertation "Ensemble pour une École Inclusive"</i> .....	11
<i>Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL): Une nouvelle modalité de gestion</i> .....	12
<i>Pour aller plus loin</i> .....	13
Des publications : .....	13
Des dossiers dans [Fenêtres sur cours] : .....	13
Des dossiers dans SNUippInfos : .....	13
Sur le site du SNUipp-FSU : .....	14
En vidéo : .....	14
A voir aussi : .....	14
<i>Notes</i> .....	15

Vous pouvez consulter les documents complets sur

<http://intra.snuipp.fr>

Dossiers :

Documents des secteurs  
éducatif ASH

ASH

CNT école inclusive



# Présentation du CNT / Quelle école inclusive du XXI<sup>e</sup> siècle ?

## Extrait du congrès de Rodez :

« 2.2.2 L'école inclusive : l'école pour tous ?

*Le principe d'une école inclusive est entré dans la loi depuis 2013. Dans la logique inclusive, c'est à l'école de s'adapter pour apporter une réponse au plus près des besoins scolaires des élèves : tou-tes les élèves, et notamment celles-ceux en situation de handicap, doivent pouvoir apprendre dans de bonnes conditions et réussir en milieu ordinaire. L'école inclusive n'est pas un principe qui se décrète, c'est une ambition qui se construit(...) La réflexion sur l'école inclusive doit s'accompagner d'une réflexion la notion de réussite et d'un questionnement sur la norme scolaire.(...) Pour que l'inclusion scolaire ne soit pas un objectif d'affichage d'une part, et d'autre part une mise en difficulté ou en souffrance des enfants et des enseignant-es, un investissement massif est indispensable au niveau de l'Education Nationale : postes de conseillers-ères à la scolarisation et de référent-es, professionnalisation des AVS, formation de tou-tes les enseignant-es.(...) Le SNUipp-FSU poursuivra le débat sur l'ensemble de ces questions. Il réalisera un bilan de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 à l'école. »*

## Objectifs de la journée :

Il s'agit donc de construire une réflexion afin d'affiner nos mandats sur la question de l'inclusion. Chaque mandat élaboré à Rodez peut s'inscrire dans la question d'une école plus inclusive : formation des enseignants, seuil par classe, moyens par école, Rased, « réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap »....

Mais les réalités de terrains vécues par les collègues interpellent l'idée d'inclusion, et montrent que certaines pratiques dites « inclusives » provoquent des souffrances chez les enfants et les personnels.

Le SNUipp-FSU doit avoir pour ambition de travailler la question de l'inclusion en lien avec le vécu des personnels et avec l'ambition d'une école émancipatrice qui fait le pari du tous capables et de l'éducabilité cognitive.

L'objectif du CNT est de donner des pistes concrètes sur les questions d'inclusion, pour rendre visibles les mandats du SNUipp-FSU sur cette question.

## Note de synthèse secteur ASH sur le rapport IGEN sur l'inclusion en Italie (février 2018)

### Objectifs de la mission de l'IGEN :

- analyser le modèle italien
- comparer ce modèle avec ce qu'il se passe en France
- « transposer » à la France ce qui marche et ce qui est transposable.

Le rapport décrit dans un premier temps le contexte de la politique éducative italienne, puis les modalités plus précises de la politique inclusive du système italien.

Les IGEN montrent qu'il existe une disparité en fonction des régions du fait de la régionalisation des politiques de l'école inclusive.

Les élèves en situation de handicap sont tous inclus dans les classes ordinaires, ils bénéficient en fonction du type de handicap d'un enseignant de soutien par élève, et d'une baisse des effectifs pour les classes qui accueillent ces élèves.

L'Italie privilégie l'aspect social et sociétal de l'inclusion, au détriment de l'acquisition scolaire.

Le succès de cette politique reposerait principalement sur l'autonomie des établissements, sur la formation des personnels, sur l'importance du chef d'établissement dans sa mise en œuvre et sur sa capacité à organiser les enseignements.

### Les 5 axes proposés par les IGEN :

- Faire de l'établissement l'épicentre de l'éducation inclusive
- Identification des besoins et diversification des réponses pédagogiques
- Offrir une formation à tous les enseignants
- Développer les dispositifs et transformer l'offre
- Promouvoir la mission « affiliatrice » de l'école

### Commentaires :

*Ce rapport s'inscrit dans le contexte de la loi d'orientation de 2013 sur l'école inclusive. En observant le point de vue Italien, les IGEN tentent de faire des propositions qui ne sont pas pour autant immédiatement transférable au système français. Si l'on prend par exemple, les enseignants de soutien, la France aurait besoin de 177 515 enseignants pour accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap.*

*Mais, le rapport s'inscrit dans l'air du temps : personnels ressources dans les établissements, autonomie des établissements, statut de chef-fe d'établissement comme modalité de fonctionnement interne aux écoles.*

Plusieurs questions se posent pour nous :

- L'objectif d'une inclusion sociale se suffit-elle à elle-même au sein d'une école plus juste qui lutte contre les inégalités sociales ?
- La fabrication de programmes scolaires individualisés, ne constitue-t-elle pas une contradiction avec une école du « toutes et tous capable » qui vise l'émancipation ?
- Que faire d'une école qui ne pose pas la question des apprentissages scolaires, pour des enfants dont l'écart de développement est trop important, quelle incidence sur son inclusion sociale après l'école ?
- Quelle est l'incidence de ce rapport sur les points suivants : personnels ressources, et pôles ressources, statut des AESH, politique de scolarisation en UE, démantèlement des structures existantes, formations spécialisés orientées sur le handicap en général et fin de l'enseignement adapté, de l'aide à dominante pédagogique et relationnelle.

## Notes de synthèse du secteur ASH d'une étude de cas « des écoles inspirantes qui s'adaptent à la diversité des élèves » - Québec - Décembre 2017

Le système éducatif québécois scolaire porte un projet qui vise une éducation inclusive pour tous<sup>1</sup>. Plus que l'inclusion scolaire, qui vise l'adaptation de l'école aux BEP de l'élève, l'éducation inclusive pense une école qui cherche à s'adapter *a priori* à la diversité des élèves. A l'échelle du système scolaire, les défis à relever sont inégalement répartis alors que l'inclusion est annoncée comme une responsabilité partagée par tous les acteurs ...

Cette publication, **commandée par le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec** (chaque région du Canada a un ministère de l'éducation qui pilote), constitue un document complémentaire de l'avis du CSE intitulé « *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5ème année du secondaire* » (fin de la 1ère en France).

Elle est le fruit d'une **démarche exploratoire** qui vise à décrire le processus de mobilisation des écoles qui ont su s'adapter avec succès à la diversité des élèves, dégager les conditions et les leviers qui ont favorisé l'émergence de cette mobilisation, recenser les changements apportés aux pratiques (de gestion, de partenariat, d'enseignement et d'évaluation) dans le but de dépasser les écueils liés aux divers enjeux dégagés par le Conseil. La transférabilité n'est pas recherchée à tout prix mais l'objectif est d'alimenter la réflexion.

### Commentaires :

L'étude est réalisée sur quelques établissements seulement

Cette recherche met peu en évidence les moyens financiers et humains et les taux d'encadrement des élèves dans les établissements étudiés. On note cependant l'intervention d'un certain nombre de professionnels non enseignants dans les établissements étudiés sans savoir si on se situe dans le « droit commun ».

L'autonomie de l'établissement, toujours plus revendiquée par les directions pose question. Elle va à l'encontre de nos revendications du respect d'un cadre national et va dans le sens de toutes les dérégulations que nous constatons, notamment en éducation prioritaire.

Les syndicats québécois dénoncent les mêmes difficultés qu'en France par rapport aux conditions d'enseignements, notamment concernant l'inclusion des élèves à besoin éducatifs particuliers et en situation de handicap : manque de personnels spécialisés, trop d'élèves, difficultés scolaires en progression... 1 enseignant.es sur 4 arrête le métier dans les 5 ans qui suivent leur entrée en fonction.

---

<sup>1</sup> Le Conseil supérieur de l'éducation promeut une conception large de la réussite en distinguant bien la réussite éducative de la réussite scolaire, la première embrassant les trois missions de l'école, instruire, socialiser, qualifier, la seconde s'appliquant principalement à l'une de ces trois missions, celle d'instruire.

**Note de lecture secteur Educatif-ASH**

**1<sup>ère</sup> partie : « un état des lieux, un défi pour l'aide humaine »**

L'état des lieux est fait en 4 points :

- Les limites de la dichotomie prescripteur(MDPH)/payeur(Education Nationale) : sans la remettre en cause, le rapport insiste sur le travail des MDPH qui ne peuvent traiter en profondeur les dossiers, et vont rarement contre l'avis de l'équipe éducative.
- Une présentation chiffrée qui met en avant l'augmentation continue des demandes d'aide conduit les rapporteurs à évoquer plusieurs hypothèses justifiant la hausse qui seront développées en seconde partie.
- Le rôle essentiel de l'enseignant référent est mis en avant, avec des conditions de travail qui se dégradent notamment par le nombre de dossiers croissant. La communication entre celui-ci, la MDPH et l'IEN-ASH est rappelée comme nécessaire.
- Le rapport reconnaît qu' « une évolution est indispensable » concernant le statut et la pérennité des emplois d'AESH. De même la formation est reconnue insuffisante. La professionnalisation des AESH est évoquée à travers la création de contrats « multi-employeurs » et la création de « pôle établissement ».

**2<sup>ème</sup> partie : « Assurer la réussite de l'inclusion scolaire »**

**L'aide mutualisée**, prioritaire depuis la circulaire 2017-084, est mise en avant par le rapport car elle apporterait plus de souplesse que l'aide individuelle qui devrait être « strictement limitée » à certaines situations.

La mission pose les conditions de la réussite de l'aide mutualisée : souplesse d'organisation par l'école ou l'établissement, communication en direction des familles et des enseignants.

Les autres dispositifs (PPRE, PAI, PAP) sont cités comme « insuffisamment utilisés », pour diverses raisons : caractère non opposable (contrairement au PPS), meilleure efficacité et immédiateté de la MDPH, manque de médecin scolaire (pour les PAP notamment), manque d'informations...

Le **PPS** et le **GEVA-Sco** sont interrogés : quelle complémentarité ? Risque de redondance ? Pourquoi certaines MDPH s'affranchissent des PPS ?

Certaines MDPH font le choix de n'utiliser que le GEVA-Sco et la notification, sans qu'il y ait de PPS établi.

La mission préconise une évolution de ces documents, notamment en instaurant plus de souplesse dans les aides humaines coordonnées qui pourraient être gérées directement par les établissements sans passer par la MDPH. Il est introduit l'idée d'un « GEVA-Sco simplifié » qui serait transmis à la MDPH mais sans instruction de sa part, et un autre plus complet qui nécessiterait un passage à la MDPH et une rédaction de PPS. Dans le premier cas le chef d'établissement ou l'IEN serait donc les responsables de l'attribution des moyens.

Les **ULIS** sont interrogées dans leur participation à l'inclusion scolaire. Si une majorité d'élèves sont bien en situation d'inclusion, les élèves « en attente » ou avec des notifications « par défaut » ne sont bien souvent pas dans des situations d'inclusion. Le rapport souligne la création nécessaire d'ULIS, notamment en collège, ainsi que les limites d'effectifs à ne pas dépasser comme indiqué dans la circulaire. L'aide collective associée à ces dispositifs doit être systématique et l'aide individuelle interrogée, pour ne pas « surcharger » les dispositifs en adultes.

Des pistes sont évoquées pour soutenir les enseignants dans l'inclusion scolaire : créer un maillage de ressources pédagogiques, transmettre les infos pertinentes pour la prise en charge de l'élève, développer le recours au matériel pédagogique adapté, réduction des effectifs...

## Quelques exemples de chercheurs qui travaillent sur les questions d'inclusion



### Stanislas MOREL

*Stanislas Morel est sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation, chercheur au laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (Saint-Étienne / Lyon 2).*

*Grâce à une approche socio-historique, Stanislas Morel explore les reformulations dans le temps du problème de l'échec scolaire. Il interroge les transformations tant de la définition et de l'interprétation du "problème"*

*que des réponses qui lui sont apportées. Il a récemment publié un ouvrage intitulé La médicalisation de l'échec scolaire (La Dispute, 2014)*

S'il y a toujours eu des élèves en difficulté à l'école, la manière dont leurs difficultés ont été perçues et prises en charge a varié en fonction des époques. Mon travail vise à comprendre la genèse et la reformulation du « problème » de l'échec scolaire et des solutions qui lui ont été apportées. Lors de cette journée, j'essaierai de faire apparaître la « mise en problème » contemporaine de la difficulté scolaire et les caractéristiques des remédiations actuellement envisagées. L'enjeu sera notamment de mieux comprendre le processus en cours de médicalisation des difficultés scolaires.

#### **Bibliographie**

- Stanislas Morel (2014). La médicalisation de l'échec scolaire, Paris, La dispute.
- Stanislas Morel (2016). « Troubles dans les apprentissages. Neurosciences cognitives et difficultés scolaires », *Revue européenne des sciences sociales*, 54-1, 221-248.
- Stanislas Morel (2012). « La cause de mon enfant. Mobilisations individuelles de parents d'enfant en échec scolaire précoce », *Politix*, n° 99, p. 153-176.



### Sylvie CÈBE

**Apprendre à l'école maternelle : quelles pratiques d'enseignement adaptées aux jeunes enfants avec handicap ?**  
**Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Clermont-Auvergne Laboratoire ACTé**

C'est à dessein que, dans notre titre, nous avons retenu la formule « jeunes enfants avec handicap ». Ce choix n'a rien à voir avec une recherche de termes plus politiquement corrects. Il repose sur le modèle proposé par l'équipe de Fougeyrollas (1995) – le processus de production du handicap – selon lequel la « situation de handicap » résulte toujours d'une interaction entre les capacités-incapacités de la personne et les aides-obstacles que l'environnement lui apporte ou lui oppose. Le handicap « ne résulte donc pas directement des incapacités puisqu'il est relatif aux caractéristiques physiques, cognitives, sociales et environnementales » (Paour, 2014, p. 190). Autrement dit, les enfants avec un handicap « ne rencontrent pas obligatoirement des obstacles qui leur font vivre des situations de handicap même s'ils demeurent, au sens de la loi, des enfants handicapés » (Fougeyrollas, Roy, 2016, p. 6).

Reconnaître que le handicap soit « de situation », c'est reconnaître aussi que la personne ayant une ou plusieurs déficiences puisse être ou ne pas être en « situation de handicap », selon que l'environnement comporte, ou non, des obstacles infranchissables (Assante, 2007). Ainsi, le même enfant peut être en situation de handicap à 8 h 30 quand l'enseignant propose une activité de musique, et en situation de participation à 9 heures quand commence la séance de lecture. C'est pourquoi, en parlant de « personne en situation de handicap », on fait perdre tout son sens au modèle puisqu'on ignore le caractère éminemment variable et modifiable de la situation...





## Alexandre PLOYÉ

***Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris-Est Créteil et responsable des formations pour l'école inclusive de l'ESPE de l'académie de Créteil, il conduit des recherches autour des notions d'inclusion scolaire et de désinstitutionnalisation dans le milieu médico-social selon une double démarche socio-historique et clinique.***

Les enseignants à l'heure de l'école inclusive : approche clinique de la difficile rencontre avec l'élève porteur de handicap – intervention aux Universités d'Automne du SNUipp-FSU

Il a dressé un portrait subjectif de l'école inclusive en choisissant un prisme particulier : celui de la rencontre, qui n'est pas que pédagogique, entre des enseignants des deux degrés et des élèves aux étiquetages divers dont les troubles du comportement retiennent particulièrement l'attention. Au travers d'une exploration socio-historique et de l'exploitation de vignettes cliniques, il a tenté de rendre compte des souffrances et du dynamisme psychiques et pédagogiques d'enseignants de formation et d'expériences variées, travaillant de la classe ordinaire à l'ITEP.

### **Bibliographie :**

*Ployé A. (2018). L'inclusion scolaire en France, un processus inachevé. Revue internationale d'éducation de Sèvres, n°78, sept.*

*Ployé A. (2016). Les enseignants aux prises avec l'étrangeté : approche clinique de l'inclusion des élèves handicapés au collège. Thèse de doctorat, Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.*

*Ployé A. (2013) « Collaborer à des démarches d'inclusion au collège : analyse clinique des modalités pédagogiques et des éprouvés psychiques des acteurs ». La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n° 61, avril 2013.*

Deux questions à Alexandre Ployé, extrait du SNUINFO ASH N°128s1- Janvier 2019

### **Comment définiriez-vous l'école inclusive ?**

C'est une école qui a pour vocation de donner sa place à chacun des élèves en prenant en compte les besoins de chacun de la manière la plus large. La fonction de l'école n'est plus de dégager une élite mais de donner accès à l'ensemble des savoirs à l'ensemble des enfants.

### **Quelles sont les bonnes conditions pour accueillir tous les élèves à l'école ?**

C'est une question très difficile. Le projet de transformation de l'école actuelle en école inclusive impliquerait non seulement évidemment que les enseignants soient formés à accueillir dans leur classe une diversité d'élèves et qu'ils aient comme représentation de l'élève non pas une quelconque uniformité un peu fictive mais justement cette diversité. Cela impliquerait aussi que l'école soit plus flexible, différente du fonctionnement actuel, avec par exemple la fin des structures par âge qui perdurent aujourd'hui malgré l'introduction des cycles, le décroisement... Aujourd'hui un élève est enjoint de suivre le rythme commun, s'il ne le peut pas ses difficultés risquent d'être traduites en troubles et médicalisées plutôt que traduites en termes de besoins d'apprentissage.

Le système français actuel fonctionne bien pour intégrer un élève quand celui-ci parvient à s'adapter aux attendus de la forme scolaire. Mais il y aurait inclusion si ces adaptations devenaient réciproques et si le système réfléchissait à modifier ses structures : il faudrait jouer sur les variables organisationnelles : quels cycles, quels curriculums... afin que chacun trouve sa place.

La formation des enseignants n'a pas pour objet premier l'école inclusive. Pour l'instant, les problématiques de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers prennent peu de place dans les maquettes de formation, c'est pourtant une variable essentielle. De même, il faut mieux accompagner les enseignants qui rencontrent des élèves qui peuvent inquiéter, « désarçonner », « mettre en difficulté ». On se rend compte que certains enseignants pris dans des formes de désarroi professionnel ont parfois tendance à déléguer aux AESH des tâches pédagogiques pour lesquelles elles ne sont pas formées. Il faudrait un accompagnement fort pour que les enseignants se sentent appuyés par leur hiérarchie et renforcés dans leur pouvoir d'agir. Tout ceci nécessite forcément des moyens.

La classe et l'école inclusive sont un projet sur le long terme et pas une idéologie du moment qu'on pourrait acter du jour au lendemain comme l'institution nous le laisse entendre. C'est un travail de transformation en profondeur de la manière de penser les élèves, de la manière de penser l'enseignement et de la manière de penser la structure « éducation nationale ».



## Présentation de Paul DEVIN

*Secrétaire général du SNPI-FSU, participe aux débats sur l'inclusion avec le SNUipp-FSU et dans le cadre de la FSU, il anime des stages régulièrement pour les sections.*

Selon Paul DEVIN, la réussite de tous est une boussole et c'est à ça que s'emploient au quotidien les enseignants : une école capable de démocratiser les savoirs et la culture commune, de lutter contre toutes les discriminations et qui affirme en permanence le droit de toutes et tous à l'éducation. Mais l'inclusion ne peut se satisfaire de principes d'idéalité, elle doit se contraindre à une obligation d'effectivité. En clair, une inclusion réussie est une inclusion qui permette à l'élève apprentissages intellectuels, sociaux et culturels, mais également à terme une autonomie sociale, professionnelle et culturelle ; une inclusion qui serait pensée également par une politique volontariste. Bref, une inclusion raisonnée. Aujourd'hui, face au vide politique sur le sujet, il est tentant d'en rejeter la cause sur les acteurs les premiers concernés, à savoir les enseignants, et plus largement sur un service public qui dysfonctionnerait.

### **L'exemple des élèves dits « perturbateurs » : 4 conditions nécessaires pour leur scolarisation**

- **Cesser de penser que le trouble comportemental résulte d'un manque d'engagement de l'enseignant.** La majorité des enseignants est engagée au quotidien pour tous les élèves, ce qui a permis d'augmenter significativement le nombre d'élèves handicapés dans les classes depuis les années 2000. Ils ont assumé souvent seuls les charges de travail supplémentaires et les complexités de l'exercice professionnel. Il faut donc sortir de la conception du métier basée sur un confort égoïste ou sur le mépris des élèves qui ne s'engagent pas assez dans les apprentissages.

- **Cesser de penser que le trouble comportemental résulte d'une incapacité pédagogique ou d'une pédagogie inadaptée de l'enseignant.** L'organisation pédagogique et didactique de la classe n'est pas sans effet sur le comportement des élèves. Mais lorsque les perturbations troublent profondément la classe, il n'est pas question d'aller sur ce terrain. Ce serait renvoyer la faute sur l'enseignant et augmenter sa culpabilité. Ce qui n'est pas de nature à lui venir en aide. Nier ces situations, c'est mettre tout le monde en danger : la santé de l'enseignant et son image de soi, la qualité de l'enseignement et des situations d'apprentissage ainsi que les conséquences parfois très importantes sur les autres élèves.

- **Prendre en compte l'ensemble des besoins de l'élève, notamment en termes de soin.** Ces élèves ont un trait commun : ils perturbent l'activité scolaire. Il ne s'agit pas de simples insoumissions. Il est nécessaire de distinguer l'enjeu scolaire et l'origine des troubles. C'est tout le sens d'un travail pluri professionnel. On ne peut se satisfaire d'une unique prise en charge scolaire. La reconnaissance du droit à l'inclusion ne doit pas masquer le droit aux soins. Il est nécessaire de dépasser les stratégies gestionnaires pour aller vers une évaluation objective des besoins spécifiques de l'enfant et surtout de se donner les moyens nécessaires pour y répondre.

- **Revendiquer les moyens nécessaires.** Il faut donc dépasser l'idée que l'on renoncerait à une ambition pédagogique basée sur la qualité des compétences pour nous limiter aux seuls moyens.

Remettre ainsi en cause l'inclusion telle qu'elle se pratique sur le terrain, ce n'est pas faire le jeu de ceux qui la refusent, mais au contraire rappeler nos exigences pour l'ensemble des élèves et donc la nécessité de dénoncer la mise en place de cette politique sur le terrain. Car les premières victimes sont inévitablement les élèves des milieux populaires.

**Il faut rappeler notre attachement à l'inclusion et notre volonté qu'elle soit raisonnablement construite en fonction de la réalité des besoins et non pas sur le seul discours de l'idéalité. Il en va de la capacité de notre société à pouvoir répondre à l'enjeu d'une égalité effective pour une école capable de construire l'émancipation intellectuelle, culturelle et sociale qui permettra la société d'égalité, de liberté et de fraternité que nous voulons contribuer à construire au quotidien dans l'exercice de nos métiers.**

# Lancement de la concertation "Ensemble pour une École Inclusive"

*Extrait du communiqué de presse de J-M Blanquer du 23/10/2018*

La concertation « **Ensemble pour une école inclusive** » a été lancée auprès du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) le 22 octobre 2018. Cette concertation se décline en **trois axes thématiques** :

- Attendus des familles et des associations pour une **scolarisation de qualité des élèves en situation de handicap**
- Un **métier d'accompagnant attractif** avec des perspectives d'avenir
- Mise en œuvre de l'expérimentation des **Pôle Inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)**

## 1) Les attendus des familles et des associations pour une scolarisation de qualité

Ces attendus seront construits en coopération avec la commission "scolarité - éducation" du CNCPH élargie, qui **auditionnera plus largement les acteurs concernés, dont les parents d'enfants en situation de handicap**.

Sous le pilotage du Secrétariat d'État, ce groupe de travail ainsi constitué aura pour ambition de **formuler des propositions précises, pour simplifier le processus de scolarisation, rétablir une relation de confiance entre l'école et les familles à partir d'un Projet Personnalisé de Scolarisation revisité et envisager la création pôles ressources dans les établissements scolaires**.

## 2) Un métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) attractif avec des perspectives d'avenir

Cet axe vise à **améliorer les conditions d'exercices des accompagnants** et à leur **permettre d'intervenir comme accompagnants sur les activités éducatives péri et extra scolaires des élèves** en lien avec le plan Mercredi.

D'une part, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse conduira une **concertation avec les organisations syndicales**, pour **mieux reconnaître et valoriser les spécificités du métier d'accompagnant**, amplifier ainsi leur montée en compétence, et structurer un véritable réseau métier.

D'autre part, un groupe expert, piloté par le secrétariat d'État, sera invité à co-construire un dispositif second employeur pour compléter le temps de travail des accompagnants qui le souhaitent, dans le respect de leur référentiel métier. Les accompagnants et leurs représentants participeront à ces concertations.

Sur ces deux premiers axes, les trois groupes de travail remettront leurs propositions fin janvier 2019.

## 3) La mise en œuvre des Pôles inclusifs d'Accompagnement localisés

Ces pôles expérimentés dans chaque académie depuis la rentrée 2018, permettront de **coordonner les aides humaines et pédagogiques, au niveau des établissements scolaires, mais aussi à terme, les appuis ressources médico-sociaux**.

Cette nouvelle organisation fera l'objet de rencontres avec les organisations syndicales par corps professionnel entre novembre 2018 et janvier 2019, d'une régulation de leur mise en œuvre après concertation au 1er trimestre 2019, puis de l'élaboration d'un Vademecum afin de faciliter leur déploiement dès la rentrée 2019

La mise en place des propositions est prévue **dès la rentrée 2019** pour une **transformation complète de l'école à la rentrée 2020**.

## Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL): Une nouvelle modalité de gestion

Le PIAL est en expérimentation depuis la rentrée 2018, il commence à voir le jour dans certaines académies dès le mois de novembre, d'autres l'ouvriront en Janvier 2019.

Il a pour mission d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Concrètement, le chef d'établissement et/ou l'IEN de circonscription évaluera ses besoins, et gèrera de façon globale les ressources.

Le PIAL a pour objectif de déplacer le Projet de scolarisation de l'élève à BEP vers une problématique de gestion : « *le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation pédagogique* » (Dossier de presse du 18/07/2018).

L'accompagnement humain de l'élève en situation de handicap dépendra d'une « organisation globale » et d'une évaluation des besoins en relation avec le projet d'établissement, alors qu'il devrait relever uniquement de la compensation du handicap. Quelle place prendra la notification MDPH pour une compensation de handicap face à un besoin local identifié par le chef d'établissement ? Quels moyens seront alloués et à qui ?

La modalité d'attribution des budgets en fonction du recensement des besoins et d'indicateurs de gestion ne peut être une règle de fonctionnement pour l'éducation nationale, au risque d'augmenter les politiques locales et les inégalités territoriales.

Le recrutement organisé par le chef d'établissement et la gestion des moyens en fonction du projet d'établissement sont aussi des éléments qui accentuent les inégalités entre les établissements et qui les met en concurrence.

Quelles sont les missions réelles de personnels en charge du dispositif Qualéduc ? Quelles évaluations ? Quels indicateurs ? Les nouvelles pratiques managériales dans le service public remettent en cause l'analyse qualitative et les projets des équipes pédagogiques, car elles ambitionnent une mise en concurrence des établissements et le pilotage par la performance.

Les professionnels savent que la qualité de la scolarisation des BEP, c'est avant tout la prise en compte des besoins par un diagnostic pluriprofessionnel et une action spécifique pour adapter les enseignements aux besoins identifiés. Il faut donc des enseignants spécialisés et formés pour accomplir ces tâches.

Il serait dangereux de faire croire aux familles et aux associations, que la seule présence d'un accompagnant pourrait suffire à améliorer les questions d'inclusion.

D'autres conditions sont nécessaires : effectifs par classe, présence d'enseignants spécialisés, accès aux soins, partenariat, prévention et regard pluriprofessionnel.

Il est aussi urgent de poser la question plus large de la prise en compte de l'ensemble des BEP et des moyens nécessaires pour réduire les inégalités scolaires.

## Pour aller plus loin

### **Des publications :**



Guide ASH du SNUipp-FSU



4 pages mars 2017 : « Pour une refondation des RASED »



Livre blanc du SNUipp-FSU (2017) : Fiche 13 (école inclusive), fiche 14 (RASED), Fiche 16 (SEGPA-EREA)



« Pour que l'inclusion fasse école », actes de colloque, septembre 2014.

### **Des dossiers dans [Fenêtres sur cours] :**



FSC 451 (novembre 2018) : « Ces élèves qui bousculent l'école »



FSC 433 (mars 2017) : « École inclusive, le métier bousculé »



FSC 425 (juin 2016) : « Pour que les RASED retissent leur toile »

Tous les [Fenêtres sur cours] sont en ligne sur le site du SNUipp-FSU :

[https://www.snuipp.fr/union\\_publications](https://www.snuipp.fr/union_publications)

### **Des dossiers dans SNUippInfos :**



SNUippInfos ASH 2nd degré (n°123) : « L'enseignement adapté est utile au système éducatif français »



. *SNUippInfos ASH 1er degré (n°122 suppl.1): « L'évaluation des élèves à besoins éducatifs particuliers »*

### **Sur le site du SNUipp-FSU :**

- « RASED : l'heure n'est pas à la polémique ! » : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/rased-l-heure-n-est-pas-a-la>
- « Une approche plus systémique de la notion de difficulté scolaire », entretien avec Philippe Mazereau, enseignant chercheur : <https://www.snuipp.fr/publications/articles/une-approche-plus-systemique-de-la-notion-de-difficulte-scolaire>

### **En vidéo :**

- LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU : école inclusive, scolariser tous les élèves et les faire réussir : [https://www.youtube.com/watch?v=KjDSkDuVsxg&index=16&list=PLpCopiXf7a-CDdkXeWC\\_7u1Cp8fF8Wj-M](https://www.youtube.com/watch?v=KjDSkDuVsxg&index=16&list=PLpCopiXf7a-CDdkXeWC_7u1Cp8fF8Wj-M)
- LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU : des RASED à reconstruire : [https://www.youtube.com/watch?v=HyEtB\\_Ye94k&index=19&list=PLpCopiXf7a-CDdkXeWC\\_7u1Cp8fF8Wj-M](https://www.youtube.com/watch?v=HyEtB_Ye94k&index=19&list=PLpCopiXf7a-CDdkXeWC_7u1Cp8fF8Wj-M)
- Pour une refondation des RASED : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/pour-une-refondation-des-rased>

### **A voir aussi :**

- « *Le maître E en RASED, enjeux, pratiques, perspectives* », la nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, INSHEA, n°66 (juillet 2014)
- Rapport n°2013-095 de novembre 2013, Education Nationale, « Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire » : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095\\_grande\\_difficulte\\_293271.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095_grande_difficulte_293271.pdf)

## Notes

